



## **CHARTRE DE L'ABANDON DE FORMATION**

Que la formation soit réalisée en présentiel ou à distance, il se pose la question de l'abandon. Cet abandon peut se produire avant le début de la formation ou pendant la formation.

Il est très important pour nous de réaliser un audit en amont, ceci nous permet de nous rendre compte de la motivation et de l'engagement du stagiaire avant le début de la formation.

Pendant la formation, nous prenons soin de ré-évaluer l'apprentissage et la détermination du stagiaire. La formation se doit d'être adaptée, comprise et sur mesure pour l'apprenant.

A la première absence du stagiaire, un processus se met en place. Tout d'abord, une relance systématique par téléphone le jour et le lendemain de l'absence si besoin. A la deuxième absence, une relance téléphonique et un courrier de relance concernant la présence obligatoire en formation. A la troisième absence et sans justificatif du stagiaire, il est considéré comme en abandon de formation, un courrier recommandé lui est adressé.

Malgré tout, le but de notre organisme de formation est de former de la meilleure façon l'individu. C'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour re-motiver au maximum l'apprenant avant de finaliser un abandon.

Il se peut que la formation ne soit pas en adéquation avec le stagiaire. De ce fait, nous prenons le temps de conseiller l'apprenant, de le mettre en relation avec d'autres organismes ou d'autres formations.

Il n'y a pas de petite progression, il n'y a que de la progression.